

# MAIRIE DE FONTAINE LE PUIITS

## ----- COMpte Rendu de la Seance DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 11 septembre 2015, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Alain-Claude CULLET, Maire.

Convocation en date du 04 septembre 2015.

Présents : M. Alain-Claude CULLET et Mme Geneviève CATTELAÏN

Mme Marlène PERIARD

Mrs Pascal BONNET, Jean-Marc COLOMBAN, Stéphane PORTHEAULT, Eric SOURNAC,

Excusés : Mme Jessica CHAVOUTIER et Mme Maryse CHAVOUTIER

Absent : M. Pierre LABBE

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc COLOMBAN

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

Approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 07 août 2015 et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

#### 1 – Travaux Parking :

Les travaux sont terminés pour l'Entreprise SCHILTE TP. Il reste à faire l'enrobé du parking et autour des conteneurs qui seront délimités par une bordure granit. L'Entreprise EIFFAGE devrait intervenir courant semaine prochaine.

#### 2 – Ouverture des Mollocs :

Les conteneurs pour le tri des déchets étant en place, ils seront ouverts le mardi 15 septembre 2015 par la CCCT. Après la dernière tournée de collecte des bacs d'ordures ménagères, ceux-ci seront enlevés et dans le courant de la matinée, des agents de la CCCT ouvriront les mollocs, colleront les autocollants adéquats et distribueront des flyers dans le village afin de sensibiliser les habitants au bienfait du tri.

Lorsque les bacs seront retirés, un garage sera libre. Il restera à déterminer s'il sera mis en location.

#### 3 – Travaux pour la pose d'une station UV au Réservoir du Chef-Lieu :

Les travaux de pose de la station UV au réservoir du Chef-Lieu est en cours. La mise en service des UV devrait être effective le 24 septembre 2015. Au début du chantier, une fuite d'eau a été découverte sur le tuyau d'arrivée d'eau du Villaret. Elle a été réparée par l'Entreprise SCHILTE TP qui se trouvait sur les lieux à ce moment-là.

#### 4 – Autres travaux :

Mur de la Chentraz : l'autre devis demandé se trouve être beaucoup plus cher que le premier ; les travaux seront donc exécutés par BOTTO TP.

Voirie : lorsque l'Entreprise EIFFAGE interviendra pour le parking, elle fera également l'enrobé de la tranchée, réalisée pour passer la canalisation de vidange du réservoir, vers l'ancienne école.

Columbarium : la dalle qui servira à soutenir le futur columbarium, au nouveau cimetière, sera exécutée par l'Entreprise BOTTO TP.

Lampadaire : le socle pour le lampadaire solaire qui sera installé au croisement des routes départementales D114 et D117, a été réalisé par l'Entreprise SCHILTE TP. Le lampadaire est commandé ; il reste à trouver une entreprise pour la pose de celui-ci. Le branchement sera fait par la Régie d'électricité Bozel-Aigueblanche.

Aire de jeux : l'aire de jeux a été contrôlée dans la semaine par une société retenue par la CCCT pour intervenir dans toutes les communes membres.

Apprend que le panneau « d'interdiction de faire du feu en forêt », du Pré du Puits, a disparu ainsi que son poteau.

Limitation de vitesse : un arrêté municipal de limitation de vitesse à 30 km/h a été établi pour la route du Plan, du panneau d'agglomération au virage de l'Embru afin de protéger les riverains.

Un arrêté municipal de circulation est également établi, pour trois jours de la semaine prochaine, à Pierre Rousse, à la demande de Bouygues Télécom qui installe un autre relais.

Protection du village : maintenant que les travaux du parking sont terminés, ceux de la pose des filets de protection contre les chutes de blocs pourront bientôt démarrer.

Dit que pour la prochaine réunion, il faudra réfléchir sur les travaux à réaliser en 2016 pour demander des subventions.

## **5 – Convention avec la CCCT :**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention à établir avec la CCCT afin qu'elle rembourse à la Commune de Fontaine le Puits les travaux de mise en place des mollocs. Délibération n° DEL2015/09/31

## **6 – Communes nouvelles :**

Dans le contexte de la loi du 16 décembre 2010, réformée par celle du 16 mars 2015, le Conseil municipal avait déjà réfléchi sur la possibilité de créer une Commune nouvelle en regroupant Fontaine le Puits et Salins les Thermes. Notre collectivité a été sollicitée par plusieurs communes membres de la CCCT mais vus les liens historiques qui nous unissent avec Salins les Thermes, le choix s'est porté sur elle. En effet, depuis 30 ans nous partageons la même école maternelle et élémentaire. De plus, nous sommes les deux collectivités à avoir des taux d'imposition les plus bas. L'arrêté préfectoral créant une commune nouvelle, et en instituant le périmètre, doit être publié avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015 afin de bénéficier d'avantages fiscaux. C'est pourquoi, le Conseil municipal décide de faire une réunion publique le mercredi 16 septembre 2015 à 19 h 30 pour informer la population sur ce dossier. Ensuite, le Vendredi 18 septembre 2015 à 19 heures, se tiendra une séance extraordinaire du Conseil municipal pour délibérer sur ce dossier.

## **7 – Transport scolaire :**

A quatre jours de la rentrée scolaire, lors de notre demande de renseignements auprès de la CCCT, nous apprenions que le Conseil général supprimait le transport scolaire Fontaine le Puits/Salins les Thermes pour manque d'élèves. N'acceptant pas cette décision, un devis a été demandé au transporteur et transmis à la Communauté de Communes Cœur de Tarentaise, qui a la compétence de ce service. Pour cette année 2015/2016, le Maire a obtenu que le transport subsiste ; il sera payé par l'aide réservée aux familles par le Conseil général (environ 11 000 €) et par les Communes de Fontaine le Puits et Salins les Thermes (environ 5 000 €). Par contre, il faudra commencer à travailler sur ce sujet dès le début d'année 2016 pour l'année scolaire 2016/2017.

## **8 – Affaires diverses :**

- Convention de déneigement : prend connaissance de la proposition de convention de la DDT de Aime chargée des routes, pour le déneigement de la Commune sur une longueur de voie de 4,500 km, environ. En 1999, une convention, non annulée à ce jour, avait été signée entre le Département de la Savoie, la Commune de Fontaine le Puits et Télédiffusion de France pour le déneigement des voies communales. La quote-part de la Commune était de 900 m (de la mairie jusqu'à l'ancienne école pour le Chef-lieu ; le chemin des Chesoz et la Route du Crey pour le Puits). La portion de voie de la Route du Plan à La Coche restait à la charge du Département et de TDF. Cette convention n'ayant pas été dénoncée, la proposition de la DDT est refusée.
- Rappelle que l'Arrêté préfectoral restreignant l'eau, est en vigueur jusqu'au 30 septembre 2015.
- Accepte la décision modificative du budget principal pour augmenter les crédits du programme « Réfection de chaussée » d'un montant de 1 000 €. Délibération n° DEL2015/09/32
- Nomme Mme Jessica CHAVOUTIER en tant que Référent de la Commune de Fontaine le Puits à l'A.A.C.M. (Association d'Animation du Canton de Moutiers). Si elle refuse cette mission, la question sera reportée à une séance ultérieure. Délibération n° DEL2015/09/33
- Forêt : prend connaissance de la subvention allouée par le Conseil général pour couper les arbres d'un foyer atteint de scolytes. Sept foyers sont atteints dans la forêt.
- Retient les dates de réunions suivantes :
  - o Réunion de soutien pour le Maintien de l'Hôpital de Moutiers le 14 septembre 2015 à 18 h 30 à la Salle des Fêtes de Moutiers.
  - o Réunion du Conseil communautaire de la CCCT le 20 octobre 2015 à la Salle communale de Fontaine le Puits
- Est informé que le parcours du Cuchet est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.
- Prend connaissance des remerciements pour la subvention versée aux Sinistrés du Népal.

Séance levée à 20 h 45.

Fait le 14 septembre 2015,

Vu par nous, Maire de la commune de Fontaine le Puits pour être affiché à la porte de la mairie, le 18 septembre 2015.

Le Maire,

Alain-Claude CULLET